

Comptes-rendus des ateliers

Séminaire des Élus
La Rochelle
24, 25 et 26 août 2005
organisé par le Centre Condorcet

FNESR

association des Collaborateurs de Groupes Socialistes
et apparentés dans les Conseils généraux

SOMMAIRE

Atelier 1 :	Remettre l'école au coeur du pacte républicain	p 4
Atelier 2 :	Revitaliser l'économie des territoires	p 7
Atelier 3 :	Bâtir une fiscalité locale plus juste	p 10
Atelier 4 :	Défendre les services publics pour renforcer la cohésion sociale	p 13
Atelier 5 :	Prévenir les risques environnementaux et appliquer le principe de précaution	p 16
Atelier 6 :	Imaginer les nouvelles solidarités au quotidien	p 20
Atelier 7 :	Réussir l'intégration, défendre la laïcité	p 23
Atelier 8 :	S'appuyer sur le local pour de nouvelles régulations mondiales	p 26
Atelier 9 :	Faire du logement une priorité locale	p 30
Atelier 10 :	Développer les projets locaux grâce à la solidarité européenne	p 34

Les comptes-rendus n'engagent pas les participants aux tables rondes.

La FNESR tient à remercier chaleureusement l'association des Collaborateurs de Groupes Socialistes et apparentés dans les Conseils généraux pour son travail et sa disponibilité.

Atelier

1

Remettre l'école au cœur du pacte républicain

**Jeudi 25 août
matin**

Intervenant

• Yannick BODIN
Sénateur de Seine-et-Marne

Expert

• Jean GEOFFROY
Inspecteur général de l'Éducation nationale

Repères

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont entraîné un mouvement positif pour la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation. Elles avaient prévu l'intervention des collectivités territoriales sur l'immobilier et les équipements de fonctionnement. Presque vingt ans plus tard, les départements et les régions se sont investis au-delà de leurs compétences obligatoires. Depuis le transfert du budget de l'État en 1986, les collectivités locales ont multiplié par dix les dépenses en faveur des collèges et lycées.

Concernant le transfert des TOS, rappelons qu'une fois qu'ils auront été effectués, aucun retour en arrière ne sera facile. En revanche, nous allons être confrontés à des difficultés liées à l'absence de chaîne hiérarchique : les TOS travailleront dans des établissements mais dépendront des collectivités territoriales. Qui sera leur directeur des ressources humaines dans la pratique ?

Il est de ce fait indispensable qu'un état des lieux des compétences soit réalisé.

Enjeux

Les socialistes sont profondément attachés à l'Éducation qui est le principal vecteur du pacte républicain. Le rôle des collectivités locales est d'accompagner ce mouvement.

Aujourd'hui, les dépenses d'éducation se répartissent ainsi : 65 % proviennent de l'État, 21 % des collectivités territoriales, 14 % des familles et des entreprises. L'État doit effectuer la péréquation au niveau national, mais les collectivités territoriales doivent déterminer la place qu'elles veulent occuper et le contrat qu'elles souhaitent mettre en œuvre.

Autre défi : la réforme de l'enseignement supérieur, sans cesse ajournée, alors que les bâtiments universitaires sont, bien souvent, dans un état déplorable.

L'égalité des chances reste l'horizon des élus de progrès. Mais les réalités du terrain, à la fois dans et hors des écoles, montrent qu'il faut organiser l'égalité concrète des chances et l'excellence en actes.

Remettre l'école au cœur du pacte républicain

Questions

- Quelle politique à l'échelon local pour l'accueil péri-scolaire et l'accompagnement post-scolaire ?
- Comment assurer la mixité sociale, notamment grâce à la carte scolaire ? On ne peut pas imaginer qu'elle reste figée. Il y a nécessité de mener une réflexion sur son évolution.
- Par ailleurs, devons-nous appliquer le quotient familial pour le paiement de la cantine ?
- Quelle doit être l'attitude des collectivités territoriales à majorité socialiste vis-à-vis de l'école privée ? (Par exemple, dans la Drôme, l'opération "cartables allégés" concerne seulement l'enseignement public) ;
- Quelle position face à la mise en place des cellules de veille éducative, qui fonctionnaient auparavant sous d'autres formes dans des villes socialistes ?
- Comment s'organiser face à la mondialisation, avec la numérisation des savoirs, leur marchandisation et la mise en place de tutorat ?
- Comment les collectivités territoriales peuvent-elles inciter à la mise en place « d'école des parents » ?
- Quelle place redonner à l'éducation populaire et quels moyens pour le monde associatif ?

Propositions

- Aujourd'hui, un million d'enfants (rapport HIRSCH de la Fondation Emmaüs) sont en situation de paupérisation. Dès lors, l'amélioration du logement est un élément central pour permettre l'intégration scolaire. L'enfant a besoin d'un endroit calme pour faire ses devoirs (cf. Éric Maurin, *L'Égalité des possibles*, La République des Idées, Seuil 2003).
- Dans leurs politiques en faveur de l'école, nos collectivités doivent s'attacher à organiser la mixité sociale, notamment en mettant en place des politiques de transports. Rappelons que la notion même de mixité est parfois rejetée par les classes moyennes qui recherchent l'excellence pour leurs enfants, mais qu'elle reste un impératif absolu pour les enfants issus des catégories populaires. Notre discours en faveur de la mixité doit chercher à concilier les attentes, parfois contradictoires, de notre électorat.

Atelier

1

Remettre l'école au cœur du pacte républicain

- L'égalité des chances passe aussi par la taille des établissements. Les Conseils généraux à majorité socialiste sont favorables aux collèges de 600 à 700 places.
- Parmi les critères d'octroi des bourses, nous devons tenir compte de l'effet de seuil. Une priorité doit être clairement donnée au soutien effectif aux enfants qui en ont le plus besoin (la mise sous condition de ressources reste notre critère d'octroi).
- L'école a ouvert ses portes aux parents et aux élèves, mais le monde de l'éducation reste souvent clos. Les élèves, en général privés du droit à la parole, finissent par ne plus assister aux conseils d'administration. Nous devons demander aux proviseurs qui agissent ainsi de permettre aux délégués d'élèves de s'exprimer et de tenir compte de leur analyse.
- Les élus socialistes interviennent bien au-delà des compétences obligatoires des collectivités locales. Ils doivent poursuivre cet effort et être porteurs des opérations "cartable allégé", par exemple par l'achat d'un deuxième jeu de livres pour les élèves, gratuité des manuels, aide à l'intégration des enfants handicapés notamment pour leur participation aux sorties scolaires. À cet égard, les Conseils généraux et régionaux à direction socialiste mènent des politiques volontaristes et concrètes.

Atelier **2**

Revitaliser l'économie des territoires

**Jeudi 25 août
matin**

Intervenants

- **Laurent BEAUVAIS**
Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie
- **Élisabeth GOURÉVITCH**
Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
- **Jean-Louis LEVET**
Président de Agence Française pour le Développement de l'Intelligence Économique

Repères

L'opposition de la gauche aux politiques de droite est manifeste dans la plupart des domaines. En matière de développement économique, le constat semble moins net.

Les territoires pâttissent autant des rivalités entre acteurs qui bloquent les synergies possibles que des incohérences du système, de l'empilement des mesures ou de l'émission des responsabilités.

Pourtant, l'égalité entre les territoires est un pilier de notre modèle républicain. Il est indispensable de donner à chaque espace les mêmes chances de développement afin d'éviter toute « fracture territoriale » et la mise en concurrence des collectivités entre elles. Cela suppose une vision politique et durable de l'aménagement du territoire et du développement économique et social de la Nation.

Enjeux

Les politiques successives, injustes et inefficaces, des gouvernements Raffarin - Villepin - Sarkozy remettent en cause l'idée même d'un développement harmonieux et équilibré :

- illisibilité et incohérence des politiques économiques nationales, oscillant entre interventionnisme gaullo-pompidolien sans réelle vision stratégique (« patriotisme économique », création de pôles de compétitivité...), libéralisme radical (privatisations uniquement destinées à renflouer les caisses de l'État), et populisme (attaques répétées contre le code du travail, défense de « la France qui travaille »...);
- acte II de la décentralisation qui fragilise les collectivités au lieu de les renforcer (particulièrement les Régions avec une tentative de « renationalisation » des contrats de plan);
- abandon ou remise en cause de réalisations d'infrastructures de communication;
- démantèlement progressif des services publics, garants de la cohésion sociale et territoriale.

De plus, la réalité quotidienne du développement économique des territoires semble toujours confrontée aux mêmes erreurs : quand les actions ne pèchent pas par l'absence d'ambition ou de cohérence, c'est la complexité des procédés ou l'absence de concertation qui les rendent inopérantes.

Atelier **2**

Revitaliser l'économie des territoires

Il devient urgent de renouer avec des réflexes simples et efficaces, comme par exemple appréhender l'économie en terme global et transversal : l'économie des territoires n'est pas seulement l'économie des collectivités et elle ne recouvre pas uniquement les activités marchandes. L'État, l'Europe (à travers les politiques étatiques et communautaires industrielles, de développement des infrastructures, de croissance...) y prennent toute leur place, et des secteurs comme la culture, la solidarité sont également des vecteurs de développement économique.

Il faut instaurer de véritables coopérations entre les différents acteurs économiques à tous les niveaux. Le dialogue doit reposer sur la confiance, la transparence, la cohérence, la continuité et la détermination de « règles du jeu » établies en concertation et pérennes (développement de la contractualisation).

Il est impératif également de clarifier les compétences des différents acteurs. L'empilement des niveaux freine l'action. La simplification et l'allègement de nombreuses procédures d'intervention sont attendus par l'ensemble des acteurs.

Chaque territoire doit pouvoir se doter d'un véritable projet de développement économique fondé sur une stratégie territoriale établie à partir d'un diagnostic de la situation locale et procéder à une évaluation systématique des actions entreprises.

De même, parce que l'action économique doit toujours se replacer dans la perspective politique, il faut sans cesse s'efforcer de la « démocratiser » en associant la population à sa définition et sa mise en œuvre.

Propositions

- revenir sur « l'acte II de la décentralisation » en faisant de la Région le « chef de file » du développement économique ;
- mettre en cohérence les politiques de développement menées par les acteurs supra et infra-régionaux (coordination et complémentarité des actions) ;
- valoriser les collaborations inter-régionales (volontés politiques et réformes légales ou réglementaires) ;
- établir des contacts réguliers avec les acteurs socio-économiques pour notamment anticiper sur les crises – mettre en place des interfaces de dialogue (cellules de veille, aide aux diagnostics en misant sur les PMI/ PME et la sous-traitance, pôles de soutien aux entreprises...) ;

Atelier 2

Revitaliser l'économie des territoires

- favoriser la création et la transmission d'entreprises en accompagnant les porteurs de projets et repreneurs (ingénierie de développement, tutorat...);
- œuvrer au niveau européen pour limiter la concurrence fiscale et sociale (par l'harmonisation des législations par exemple);
- se doter d'outils d'expertise stratégique et de prospective performants;
- redéployer l'aide publique et réorganiser les aides existantes selon des critères prédéfinis. Par la contractualisation de prêts aux entreprises avec bonification (dons) ou sanctions en cas de non respect des engagements (créations d'emplois, déménagement...); réaménagement des critères d'attribution (les PMI-PME doivent y être mieux représentées; de même le mieux-disant social pourrait intervenir);
- mieux mobiliser les réseaux « institutionnels » (ARF, ADF, AMF...) et politiques (FNESR...) afin de faire connaître les initiatives originales engagées localement. Coordonner les politiques menées et renforcer l'implication des collectivités de gauche dans un domaine où l'action collective fait actuellement défaut.

**Jeudi 25 août
matin**

Intervenants

- **Danièle BUYS**
Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse
- **Bernard FATH**
Maire de Léognan, Conseiller général de Gironde
- **Philippe VALLETOUX**
Crédit Local de France - DEXIA

Repères

Depuis deux siècles, la fiscalité locale s'est construite par strates successives au gré de l'organisation territoriale et des lois de décentralisation. C'est maintenant un système assez complexe qui est devenu obscur, inopérant, et qui ne répond plus aux besoins.

À un niveau global, la situation financière actuelle des collectivités paraît bonne. Les disparités locales sont cependant fortes et l'importance des charges transférées par l'État laisse craindre une rapide dégradation.

Enjeux

Devant cette situation, est-il encore possible de réformer le système existant ou doit-on tout remettre à plat ?

Deux axes de réflexions s'imposent : l'articulation entre la nécessaire péréquation et l'autonomie fiscale des collectivités locales d'une part, les pistes à explorer pour rendre la fiscalité locale plus juste et plus lisible d'autre part.

Les recettes de fonctionnement des collectivités sont constituées à 50 % de recettes fiscales, à 33 % de dotations de l'État, le reste étant assuré par les produits des domaines. La France occupe la première place européenne en termes d'autonomie fiscale, les autres membres de l'Union européenne jouant davantage sur les dotations d'État. La plupart des socialistes se prononcent en faveur d'une autonomie fiscale des collectivités, mais réaffirment leur souhait de voir indexer les dotations d'État sur l'inflation.

Il se dégage également la nécessité d'une plus forte péréquation, gage d'équité entre les territoires. Elle ne représente que 16 % des transferts de l'État, ce qui est peu. Les écarts de potentiel fiscal par habitant varient de 1 à 14 ! De même, 10 % des communes représentent 90 % des bases de la taxe professionnelle. Une plus grande solidarité territoriale impliquerait la réduction des marges de manœuvre de certaines collectivités. C'est une mesure de courage politique qui a pu nous faire défaut dans le passé.

Au-delà, un besoin urgent de clarification du système et de l'utilisation de l'imposition locale se fait ressentir.

Notre système fiscal doit en premier lieu reposer sur une composante trop souvent oubliée : le contribuable. Perdu au milieu de cette multitude de taxes, ne sachant à quoi elles servent, il est devenu dubitatif sur la bonne

utilisation de l'argent public par la puissance publique (nationale ou locale). On ne pourra le réconcilier avec l'impôt qu'en renforçant la lisibilité de ce dernier et le lien entre la contribution et les prestations. Dans ce contexte, améliorer la spécialisation de l'impôt paraît indispensable. L'attribution d'une taxe unique à chaque catégorie de collectivité les rendrait trop sensibles à la conjoncture. Cependant, il faudrait accroître la cohérence entre l'assiette et les compétences principales des collectivités. Par exemple, on pourrait envisager l'instauration d'une contribution sociale départementalisée au service des solidarités, ou d'une taxe régionale sur l'énergie au service des transports et déplacements.

Par ailleurs, les élus déplorent que les taxes locales, en particulier dans leur calcul, soient les plus injustes. Pour corriger cette réalité, il convient de réviser les bases locatives. Concernant la taxe d'habitation en la personnalisant davantage, notamment en fonction des revenus et de la composition familiale. On pourrait même envisager un rapprochement entre taxe d'habitation et impôt sur le revenu. Il faut conserver le souci de mettre en évidence l'utilité de ces impositions au service des citoyens.

Il en est de même avec les entreprises qui paient la taxe professionnelle. Cette taxe n'est pas un impôt vexatoire, mais correspond bien à des services rendus par la collectivité à ces contribuables : la fonction sociale et citoyenne de l'entreprise doit être rappelée en permanence. La taxe professionnelle qui était jusqu'alors jugée, pour beaucoup, pénalisante pour l'emploi et l'investissement doit devenir une contribution pour le développement local. La mise en valeur de la participation des entreprises au financement des infrastructures locales permettrait de créer un véritable partenariat avec les élus locaux. La disparité des taux et des rendements de la taxe professionnelle nous amène à réfléchir à un système de péréquation plus fort.

La multiplication des exonérations, ajoutée à une péréquation renforcée, entraînerait toutefois un fort accroissement des transferts de l'État au détriment de l'autonomie fiscale des collectivités. Pour sortir de ce dilemme, une refondation de la fiscalité locale s'avère donc incontournable.

Cette fiscalité s'appuierait davantage sur les flux que sur les stocks, notamment sur les revenus du travail et du capital. Il est clair que toute refonte du système de fiscalité locale doit être envisagée comme une composante d'une réforme fiscale globale.

De plus, il faut inverser la logique selon laquelle les collectivités attendent passivement les initiatives de l'État. Une nouvelle fiscalité devra s'appuyer sur l'expérience et sur l'expertise qu'elles ont acquises au cours des dernières décennies, la LOLF pourra y aider.

Propositions

- indexer les dotations d'État sur l'inflation ;
- renforcer la péréquation, par exemple en créant un fonds national de la taxe professionnelle ;
- réconcilier contribuable, citoyen et entreprise, avec l'impôt en améliorant sa lisibilité ;
- renforcer la spécialisation des taxes locales ;
- poursuivre la personnalisation de la taxe d'habitation ;
- réviser les bases locatives.

À plus long terme, envisager une refonte globale et radicale de la fiscalité, dans laquelle les collectivités locales devront prendre toute leur part auprès du législateur.

Atelier

4

Défendre les services publics pour renforcer la cohésion territoriale

**Jeudi 25 août
matin**

Intervenants

- **Irène FELIX**
Vice-Présidente du Conseil général du Cher
- **Jean-François KNECHT**
Conseiller général des Alpes Maritimes

Expert

- **Pascal PEREZ**
Consultant

Repères

La question des services publics a pesé très lourd sur le résultat du référendum du 29 mai dernier. Les territoires qui « décrochent » ont majoritairement voté « Non ». Défendre les services publics, c'est pour la gauche défendre l'égalité, la justice sociale, la protection des plus faibles et l'égalité territoriale.

Les services publics sont remis en cause sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- facteur économique : une abondance d'entrepreneurs privés se disputent aujourd'hui le domaine des services publics théoriquement non productifs.
- facteur démographique : l'évolution de la population a abouti à la paupérisation d'une partie des couches sociales et au déclin de certains territoires. Par ailleurs, une nouvelle population est en attente de services publics qui n'existent pas ou trop peu ;
- facteur politique : le désengagement de l'État dans les services publics essentiels de l'énergie, de l'éducation, de la santé et de la sécurité ;
- facteur idéologique : les services publics à la française ne correspondent pas à la vision de nos voisins européens, comme en témoigne le contenu de nombre de directives européennes.

La question de l'amélioration des services publics est ainsi posée. Les conditions d'un réel débat ne sont cependant pas remplies. Confronté à la stratégie d'opacité des opérateurs publics, il est aujourd'hui impossible de connaître le coût des services publics et d'en dresser le bilan économique. Il s'ensuit une confusion du débat dans lequel les usagers se perdent.

Ne faut-il pas aujourd'hui avoir une approche différenciée de la question et se demander : quels services publics sur quels territoires ?

Enjeux

Le Ministre des collectivités locales, Brice Hortefeux, a lancé début août, sous l'autorité des préfets, le débat sur le maintien des services publics en milieu rural. Si les discours officiels parlent de moratoires jusqu'au 1^{er} janvier 2006, la réalité est tout autre, avec la suppression des trains corail dès cet été.

Avec la conférence nationale sur les services publics, qui se déroule à l'automne 2005, on comprend mieux la place que le gouvernement entend leur donner. Le PS doit se positionner clairement sur ce sujet. Cette question doit être clivante entre la gauche et la droite aux prochaines échéances nationales et locales.

Défendre les services publics pour renforcer la cohésion territoriale

Partant du principe qu' « à chaque fermeture d'un service public, c'est la gauche qui recule », les élus sont partagés entre la tentation du recours à l'État pour garantir la cohésion territoriale. Ceci se fera grâce à la péréquation financière, au retour aux modes traditionnels du service public et à la réaffirmation d'un PS porteur de l'idée de Décentralisation qui doit permettre de différencier les services par rapport aux besoins des populations en zone rurale mais aussi urbaine. Des pistes de réflexion ont également été lancées afin de garantir la pérennité des services publics et leur adaptation aux besoins réels de la population.

On réduit trop souvent les services publics à ceux de l'État, alors que ceux que rendent les collectivités locales sont d'une réelle importance. La réflexion ne doit donc pas porter uniquement sur le maintien des services publics traditionnels (Poste, éducation, énergie, téléphone...) mais aussi sur les nouvelles priorités et les nouveaux publics (personnes âgées, petite enfance). Doit-on accepter de considérer comme non prioritaires certains services à la population (exemple de la distribution intégrale du courrier) par rapport à d'autres (les services à la personne en particulier) ?

Par ailleurs, si le choix de l'opérateur doit être un choix politique et non comptable, il ne faut pas pour autant confondre le service public et la façon de le rendre. Le mode de gestion en régie directe n'est pas l'équivalent du service public. La délégation des services publics peut rendre les mêmes services.

De nouvelles questions se posent à nous : La circulaire du 2 août 2005 cosignée Sarkozy-Estrosi officialise la confusion entre le public et le privé. Les commerçants sont intégrés dans la réflexion sur les services publics. Le regroupement de services publics dans un café pose le problème du maintien du service à moyen et long terme. Le Parti Socialiste va devoir se prononcer sur ce point. Entre immobilisme et suppression, sans doute existe-t-il un moyen terme.

Étonnamment, le temps des services publics, les flux des usagers ne sont pas pris en compte ou insuffisamment. Certains services sont engorgés le samedi matin alors que dans la semaine, ils sont quasi-déserts. Les territoires ruraux où les services ferment les uns après les autres sont pourtant très fréquentés par les touristes. Certaines lignes de train jugées déficitaires sont surchargées l'été et peu empruntées l'hiver.

Il faut être crédible. Les élus PS doivent faire la preuve de la performance des services publics. Il est possible de rivaliser avec le privé si l'on intègre un peu de souplesse notamment dans la gestion du personnel. Nos concitoyens attendent que le marché ne se mêle pas de tout. Mais ils ne comprennent pas que des services concurrentiels soient rendus par le public dans des

Atelier **4**

Défendre les services publics pour renforcer la cohésion territoriale

conditions inférieures en qualité et supérieures en coût. De plus, au quotidien, il n'est pas toujours simple de moderniser les services publics en partenariat avec les organisations syndicales.

Propositions

- le Parti doit s'engager avec les syndicats et miser sur la formation des agents pour la polyvalence des missions de services publics. Les nouvelles technologies doivent être intégrées à la réflexion ;
- le regroupement des services semble une réponse plus adaptée à la pérennisation des services publics que la privatisation ;
- le vieillissement de la population crée une mobilité moindre des populations. Il faut rapprocher le service public même en ville. Sur chaque territoire doit être assuré un service public minimum regroupant tous les services. (à l'instar des maisons du département ?) ;
- la pérennisation des subventions aux associations doit être assurée en cas de délégations de service public ;
- dans le domaine des services publics de transport en commun. Il faut casser le cercle vicieux dans lequel nous entraîne l'absence d'entretien des voies : perte d'efficacité et donc, perte de la fréquentation. On glisse vers le bus et le service privé.
- le Département doit être renforcé dans sa mission de maintien des équilibres entre les zones rurales et urbaines.
- l'évaluation du service public doit tenir compte du contexte politique et économique, notamment du problème du prix du pétrole, ainsi que de l'impact environnemental.
- un débat de clarification sur les services publics doit associer élus, syndicats, usagers, État, collectivités locales, entreprises privées délégataires, associations ;
- le politique doit, au final, décider. Il faut une reconquête du politique sur les administrations ;
- en attendant cette nécessaire clarification, à chaque fois qu'un service public est en cause, les socialistes doivent lutter pour le défendre.
- les élus socialistes doivent également être offensifs pour promouvoir de nouveaux services publics répondant aux besoins actuels de la population. (ex: périscolaire dans le monde rural).

Atelier

Prévenir les risques environnementaux et appliquer le principe de précaution

**Jeudi 25 août
matin**

Intervenant

• **Philippe BODARD**
Maire de Murs-Erigné,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération d'Angers,
conseiller général du Maine-et-Loire,
responsable de la Commission
environnement de la FNESR.

Expert

• **Xavier MATHARAN**
Avocat, conseiller municipal à Évry.

Repères

L'évolution récente et à venir des sociétés modernes représente un péril pour l'environnement, les ressources naturelles, voire pour la survie de l'espèce humaine. Une société au risque zéro n'existe pas mais une deuxième planète Terre non plus. Certes, nous constatons une amélioration de la vie quotidienne mais elle s'est faite au détriment de l'équilibre écologique et de la santé. En effet, l'accumulation de phénomènes tels que la croissance démographique, la consommation exponentielle d'énergie, le développement de l'urbanisation, les différentes productions industrielles s'accélère et ne laisse rien présager de bon.

Plus près de nous, élus et citoyens sont confrontés au désengagement de l'État qui se défait toujours un peu plus sur les collectivités sans y affecter les moyens suffisants. L'ambition environnementale de l'État, dont l'urgence devrait être régaliennne, est absente.

L'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés n'a pas de parallèle dans l'histoire. L'instauration d'un nouveau modèle de société et de développement devient nécessaire avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes dans une société qui guérit plutôt qu'elle ne prévient. L'environnement est un élément fondamental de toute politique. Cet enjeu doit évidemment alimenter la réflexion du Parti socialiste pour son projet 2007. Il est temps que la socio-écologie, modèle de développement conciliant l'écologique et l'économique, la production et la prévention, le court-terme et le durable, devienne un pilier du corpus socialiste. Jusqu'à présent, son orientation a rarement été efficace et probante.

Le PS doit prendre en charge cette vision de la société. Les Verts portent des dossiers forts, dont ils n'ont pas l'exclusivité. Ce nouveau modèle de développement devra intégrer ses conséquences dès l'amont afin d'éviter l'irréversible.

Parmi les solutions, le principe de précaution apparaît comme un outil de régulation et de contrôle du citoyen par rapport à toute nouvelle manifestation de progrès par définition ambivalent. Émergeant en Allemagne dans le courant des années 70, ce principe phare de la Charte de l'Environnement, votée début 2005, figure dans l'introduction de notre constitution. Sa portée juridique reste jusqu'à présent limitée, il ne reste plus qu'au citoyen d'y avoir recours.

Atelier

Prévenir les risques environnementaux et appliquer le principe de précaution

Enjeux

Éducation des citoyens, démocratie participative, recherche, santé publique, place des collectivités, rôle de l'État, les chantiers ne manquent pas.

Éducation et information des citoyens : les citoyens sont demandeurs d'une véritable éducation à la santé ainsi qu'à l'écologie. Cette formation doit être réalisée dès le plus jeune âge dans le cadre de l'école. Face aux différents risques, une meilleure éducation à la santé et à l'alimentation nous permettrait de réduire le nombre de malades. Le consommateur doit avoir le maximum d'informations sur les produits qu'on lui propose pour faire son choix. Enfin, la formation des militants socialistes à être des « écolos-acteurs » pourrait être envisagée.

La démocratie participative : elle est un moyen efficace d'information et d'association du citoyen. L'expérience en Norvège de « Conférences de consensus » donne l'occasion à des citoyens d'échanger avec des experts et responsables publics sur les grands enjeux industriels, sanitaires ou environnementaux. Il faut permettre les référendums locaux et en assouplir les conditions d'organisation.

La recherche : une recherche indépendante et publique doit permettre de résoudre ou anticiper les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il faut par exemple renforcer les études concernant la dangerosité de produits nouveaux qui sont susceptibles de venir sur le marché. Elle nécessite un soutien massif de la puissance publique, à l'échelon national, européen et régional.

Prise en compte des stocks : le modèle de développement actuel accumule parfois plus qu'il ne produit. Les problèmes sont plus ceux des stocks de déchets que des flux.

La santé : ce sont souvent les plus modestes qui ont le plus de difficultés à se soigner. En France, 10 % de la population la plus favorisée subit des nuisances de 5 à 6 décibels, alors que 10 % de la population la plus pauvre, subit des nuisances de plus de 40 décibels y compris la nuit.

Le principe de précaution est étendu aux phénomènes de santé publique. Certes le principe d'inaction permettrait un risque zéro : dioxyne, OGM... Cependant la population n'est pas prête à tout accepter. Le principe de précaution est incontournable. Nous sommes dans une société trop opaque : usine d'incinération (déchets air, enfouissement...). Un droit à l'information, ainsi qu'à une contre-expertise, doit être ouvert aux associations, aux élus.

Atelier **5**

Prévenir les risques environnementaux et appliquer le principe de précaution

Les contrôles doivent être accessibles à tous les citoyens. Les décisions préfectorales doivent pouvoir être rendues publiques. La presse a également un rôle capital de transparence d'information à jouer.

Pouvoirs spécifiques des élus locaux et rôle de l'État : il s'agit de renforcer le pouvoir de police des maires. Nombre d'élus demandent une clarification des responsabilités et des compétences des différents niveaux de collectivités. Ces derniers doivent avoir la possibilité d'interdire sur leur territoire (essais d'OGM, installation d'exploitation agricole polluante...). Les maires restent pour l'instant la catégorie la plus crédible auprès des citoyens. Le pays est en crise, il y a nécessité de reconstruire la confiance.

Dans ses choix, l'État privilégie automatiquement le caractère économique de certains projets en faisant abstraction des risques environnementaux. Il cède à certains lobbies qui utilisent le chantage au chômage. Par exemple, l'État choisit la réouverture d'un tunnel dangereux plutôt que le développement du ferroutage. Enfin, l'État ne prend pas suffisamment de sanctions contre certaines dérives. Il ne se donne pas les moyens humains adéquats pour contrôler et inspecter sur le territoire.

Propositions

- assurer une éducation permanente des « consommateurs » ;
- imposer que tout emballage soit recyclable ou informer sur sa nature recyclable ou pas ;
- appliquer le principe de pollueur-payeur ;
- organiser le recours systématique à une expertise indépendante ou à une contre-expertise ;
- dégager des ressources financières pour aider la recherche, les organismes d'expertise indépendants... (exemple : taxation des produits chimiques) ;
- étendre les pouvoirs de police des maires sur leurs communes (utilisation raisonnée du référendum ou adoption d'arrêtés municipaux) ;
- développer des partenariats entre les collectivités locales dans ce domaine et clarifier les compétences (exemple des transports urbains) ;
- mise en commun ou en réseau des expériences des élus ;
- renforcer le rôle de l'État.

Atelier **6**

Imaginer des nouvelles solidarités au quotidien

Jeudi 25 août
Après-midi

Intervenants

• **Yves DAUDIGNY**
Président du Conseil général de l'Aisne

• **Mireille LACOMBE**
Conseillère générale du Puy de Dôme

Expert

• **Patrick PELLOUX**
Président de l'Association française des Médecins urgentistes

Repères

Dans un contexte où les collectivités territoriales sont contraintes par le désengagement constant de l'État, où elles doivent faire face à l'individualisme croissant dans la société où le communautarisme, voire le tribalisme apportent des réponses clé en main mais en vase clos, elles doivent sans cesse réinventer, au quotidien, de nouvelles solidarités.

Elles se confrontent ainsi aux défis majeurs que sont, par exemple, l'allongement de la vie et l'apparition de nouvelles revendications des personnes fragilisées (personnes handicapées et personnes âgées dépendantes).

Nous devons faire face à une situation où les exclusions se font de plus en plus grandissantes et les inégalités se creusent. Précarité infantile, solitude des personnes âgées, exclusion sociale ont explosé depuis 2001.

La définition d'un nouveau pacte social apparaît comme un véritable défi qui passe par la solidarité, la fraternité et une approche globale et concrète associant le social, le médico-social et l'environnemental.

Enjeux

Ce nouveau pacte doit reposer sur le principe de non-discrimination quels que soient le sexe, le handicap, l'âge et sur le principe d'égalité territoriale. Cet élan nécessite l'invention d'une nouvelle cohésion sociale et une prise en charge collective et transversale des personnes fragilisées tout en tenant compte de leurs choix individuels dans la définition de leur projet de vie.

L'égal accès aux droits de toutes et de tous suppose une réelle volonté politique. Ce principe de non-discrimination s'applique également aux relations homme-femme, la parité étant un moteur de démocratie locale.

Face aux échéances sociales « monstrueuses » à venir, la société doit se demander ce qu'elle veut et comment elle le veut. Si la démarche humaniste et fraternelle demeure le fil conducteur d'une nouvelle approche à conquérir, seule la volonté politique et collective par un véritable projet sociétal sera efficient.

La santé ne peut évidemment pas être exclue du système social. Or, le système de santé français doit être profondément repensé afin de répondre à la nécessité d'une approche globale et solidaire.

Aujourd'hui, sur le terrain, on assiste à la disparition de la permanence des soins et l'inégalité croissante dans l'accès à des soins de qualité.

Atelier **6**

Imaginer des nouvelles solidarités au quotidien

Une nouvelle politique de santé et de solidarité doit être définie. Les collectivités devant affronter plusieurs obstacles à cette évolution comme le corporatisme du monde médical ou la nécessité de développer une véritable Université de la santé associant le sanitaire et le social à une politique environnementale.

Le maintien à domicile des personnes âgées est un autre enjeu majeur des années - et des échéances - à venir. En effet, il répond à la demande de plus d'autonomie et constitue également un enjeu financier de premier plan. Il est cependant nécessaire de créer davantage de lien social en inventant de nouveaux métiers garantissant une qualité de soin pour ces personnes.

La mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a permis d'offrir le choix à la personne âgée entre le maintien à domicile et une prise en charge en maison de retraite. A l'origine, système égalitaire fondé sur une approche globale de la personne, il est aujourd'hui source d'inégalité territoriale.

En dépit de l'action massive des Conseils généraux et des municipalités, ces inégalités sont mises en exergue par les observatoires régionaux de la santé.

La question est donc de savoir s'il existe un facteur sur lequel l'élu local peut agir afin de « gommer » ces inégalités.

Face à « ces monstruosité sociales », les élus locaux doivent instaurer une dynamique politique pour défendre un système collectif fondé sur une solidarité nationale associant un financement national des allocations à la personne et une gestion humaniste, solidaire et de proximité menée par les collectivités territoriales.

Propositions

- augmenter la politique de prévention surtout à destination des jeunes,
- développer une Université de la santé associant le sanitaire et le social et une politique environnementale,
- développer les nouveaux métiers en direction des soins pour les personnes maintenues à domicile,
- revaloriser les métiers de la santé (progression de carrière et salaire) comme le métier d'infirmière,

Atelier **6**

Imaginer des nouvelles solidarités au quotidien

- garantir la permanence des soins,
- organiser une régulation des médecins pour faire face à leur inégale répartition sur le territoire,
- fusionner les deux services de secours, SDIS et SAMU en un seul système et mettre en place un numéro d'urgence européen, le 112.

Atelier



Réussir l'intégration, défendre la laïcité

Jeudi 25 août
Après-midi

Intervenants

- **Yannick GUIN**
Adjoint au Maire de Nantes
- **Bariza KHIARI**
Sénatrice de Paris
- **Patrick KESSEL**
Président d'Honneur du Comité
Laïcité et République

Repères

La laïcité « à la française », défendue par le Parti socialiste qui célèbre son centenaire en même temps que celui de la loi de séparation de l'Église et de l'État, demeure une singularité en Europe et dans le Monde.

Aujourd'hui, de nouvelles menaces pèsent sur le pacte républicain, qui réinterroge directement notre conception de la laïcité et qui confrontent les élus locaux à des problèmes nouveaux. En effet, avec la radicalisation de certains discours intégristes, émergent des revendications inédites, concernant la scolarité, les cantines scolaires, les piscines ou l'inhumation et auxquelles les socialistes n'ont pas encore trouvé de réponse collective claire. Face à l'intégrisme, à la montée du communautarisme, à la marchandisation de la société et à l'individualisation des comportements, il nous incombe de réfléchir à une manière efficace de réussir l'intégration et de défendre la laïcité afin de tenir compte du réel sans renoncer à notre idéal laïc.

Enjeux

Il y a 20 ans, les Français suivaient la marche pour l'égalité, menée par des jeunes de Vénissieux. Les revendications des populations issues de l'immigration ont évolué d'une demande d'égalité vers une préoccupation quasiment exclusivement culturelle aujourd'hui. On n'a pas combattu l'inégalité en combattant simplement le racisme. Cette inégalité jamais battue en brèche provoque le repli, dans la famille d'abord, puis dans la tribu, et enfin dans la foi des aïeux.

Alors que les premiers émigrants du Maghreb bénéficiaient par leur travail d'une véritable intégration sociale, bien qu'il ne fussent pas citoyens français, leurs enfants et petits-enfants, nés sur le territoire de la République, et donc citoyens français, ne se sentent pas intégrés socialement dans une société qui ne leur donne pas de travail. Mais que signifie aujourd'hui « Intégration » pour des Français dont la famille est certes immigrée... mais depuis près d'un demi-siècle ? Cette importance de la sémantique est décisive et exige des élus socialistes précision et clarification. Attention à la dérive des mots ! La liberté est peu à peu remplacée par le libéralisme, l'égalité par l'équité, la solidarité par la charité et la laïcité devient « ouverte » ou « nouvelle », toutes nuances qui la vident de son sens.

Cette dilution du vocabulaire fondateur de nos valeurs - à laquelle certains élus participent d'ailleurs - brouille la carte politique au point qu'on ne distingue plus la droite de la gauche.

Au bout du compte, quand la droite favorise libéralisme et communautarisme (dont les structures sont déjà prêtes à fonctionner), la gauche promet et ne fait rien. Pourtant la défense de la laïcité reste un passage obligé pour revivifier les valeurs universelles auxquelles sont attachés les socialistes. Au delà des vertus émancipatrices de la laïcité, à travers elle se concentrent les questions fondamentales posées à la société française :

- la place des femmes, toujours victimes du langage religieux fondamentalistes ;
- l'école, dont certains voudraient que l'enseignement s'adapte à l'origine des élèves qui la fréquentent ;
- les équipements publics et leur règlement intérieur ;
- et enfin, la (les) tradition(s) face à la loi.

Le Législateur ne doit pas laisser les élus locaux gérer seuls des situations explosives, sous peine d'abandonner au juge une responsabilité qui incombe au politique. Chacun sait, instruit par le cas des signes religieux à l'école « renvoyé » par le gouvernement en 1990 vers le Conseil d'État et les équipes pédagogiques, à quoi mène une telle réforme de l'État républicain.

Il faut revenir aux sources des principes et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen qui, pour la première fois, mettant un terme à un ordre ancien où l'appartenance de naissance déterminait la qualité de l'individu, dispose que les hommes naissent et demeurent libres et égaux.

Si la laïcité a pu passer pour « ringarde » aux yeux de certains à la fin du 20^e siècle, les événements témoignent du fait qu'elle est un combat qui doit être mené sans répit, avec en corollaire la nécessité d'éduquer, dans l'école de la République, des citoyens éclairés et de les conduire vers la liberté absolue de conscience. Reste qu'il est devenu difficile de renvoyer intégralement et pour des arguments d'autorité, la religion vers la seule sphère privée.

Notons aussi la confusion volontaire qu'entretiennent les musulmans radicaux entre les associations culturelles soumises au régime plus strict de la séparation des Églises et de l'État et les associations culturelles qui servent de tête de pont à l'Islam radical face aux pouvoirs publics.

La question des quotas, quand elle est abordée, divise parfois les socialistes. Les uns, clairement majoritaires parmi les élus socialistes et républicains, s'y refusent catégoriquement. D'autres avouent que leur position est en train d'évoluer, tant est grande et insupportable la discrimination raciale, notamment dans le monde du travail, mal d'une ampleur bien plus considérable que ce qu'on imagine.

Souvenons-nous de l'exhortation de Jaurès : « le socialisme, c'est la République jusqu'au bout ».

Propositions

- être vigilants dans le langage utilisé quand sont abordés ces sujets, être précis dans les mots qu'on emploie et ne pas les vider de leur substance pour masquer le malaise ;
- continuer à agir pour des combats importants qui relèvent de la liberté absolue de conscience en vertu d'une laïcité sans faille. C'est le cas pour la promotion du droit à mourir dans la dignité ;
- renforcer la parité interne au Parti, notamment dans l'édification des listes, pour montrer l'exemple. Les élections législatives de 2007 seront un rendez-vous important à cet égard ;
- trancher le débat interne au PS sur la question des quotas et élaborer un corpus de doctrine ;
- mettre en place un arsenal de mesures enfin efficaces - et enfin appliquées au quotidien - contre les discriminations, notamment au travail ;
- relancer une véritable mixité sociale dans l'attribution par nos élus et les bailleurs des logements sociaux ;
- imposer une modification des manuels scolaires afin qu'ils montrent ce que les civilisations étrangères, et surtout le Maghreb, ont apporté à l'humanité.
- organiser dans la cité, le fait que les associations représentant les cultes soient les premiers vecteurs du message républicain et laïc.

Atelier **8**

S'appuyer sur le local pour de nouvelles réglementations mondiales

Jeudi 25 Août
Après-midi

Intervenants

• **Françoise DESCAMP-CROSNIER**
Maire de Rosny sur Seine

• **Bernard SOULAGE**
Vice-Président du Conseil régional
Rhône-Alpes.

Grand témoin

• **Pierre SCHAPIRA**
adjoint au maire de Paris, chargé des
affaires internationales et Député
européen.

Expert

• **Bertrand GALLET**
secrétaire général de Cités Unies
France.

Repères

Alors que la mondialisation s'accélère, de nouveaux modes de régulation entre les peuples se mettent en place à travers des actions de coopération décentralisée menées de collectivité locale à collectivité locale.

L'observation de ces modes d'action, la reconnaissance du rôle international du « local », la structuration de ces acteurs en grandes organisations transnationales, laissent entrevoir des possibilités d'évolution des relations internationales plus conformes aux valeurs portées par les socialistes : le développement durable de la démocratie et des communautés humaines concernées. Dans ces domaines, force est de constater que la seule coopération traditionnelle d'État Nation à État Nation n'a guère porté tous ses fruits.

Les socialistes, longtemps pionniers en matière de coopération décentralisée, notamment grâce au travail de Pierre Mauroy, sont maintenant en retrait dans ce domaine pourtant essentiel pour faire entendre leur voix, également alternative à une mondialisation libérale. Nourris de ces nouvelles expériences, les socialistes doivent réinvestir ce champ politique, et s'organiser pour y parvenir.

Enjeux

Historiquement, les relations internationales des collectivités se sont déroulées dans le cadre de jumelages. Leur mise en place a reposé en premier lieu sur la recherche de la paix (qu'il fallait par exemple consolider avec l'Allemagne), puis la construction européenne. Ils étaient donc orientés, pour l'essentiel, vers les pays occidentaux. On en connaît certaines dérives, pouvant réduire leur intérêt, au pire à celui d'une "super agence de voyage pour élus et leurs familles", au mieux à quelques relations interpersonnelles.

C'est finalement avec l'essor de la décentralisation que se sont développées des politiques de coopération décentralisée (dont les actions peuvent néanmoins se dérouler dans le cadre d'un jumelage) décidées par les collectivités territoriales. Elles traduisent la volonté politiques des autorités locales d'aider au développement, le soutien à l'émergence de démocraties locales. Ainsi, les opérations de coopération décentralisées ont ces dernières années plutôt visé les pays du sud, le choix du type de coopération et du partenaire étant souvent le fruit du hasard : une rencontre, un fait sensibilisant...

Les axes de travail en commun portent souvent sur l'éducation, la culture, domaines où les besoins sont immenses et où il reste difficile d'éviter l'effet

Atelier

S'appuyer sur le local pour de nouvelles réglementations mondiales

“guichet”. Des actions de coopérations économiques semblent par contre plus difficiles à mener alors que les délocalisations se poursuivent des pays du nord vers ceux du sud.

Les principes qui président à l'action sont bien identifiés : égalité, solidarité, réciprocité et subsidiarité. Le cadre juridique de la coopération décentralisée est celui de la loi de 1992. Si l'intérêt local doit toujours être justifié, le cadre reste vague. Jusqu'alors, la jurisprudence avait interprété avec souplesse les dispositions de la loi, mais une décision récente d'un tribunal administratif semble plus restrictive. Une nouvelle loi, attribuant clairement cette compétence aux collectivités sera nécessaire à l'avenir.

Une collectivité souhaitant faire de la coopération décentralisée peut aujourd'hui compter sur un réseau d'organismes fédérateurs :

- l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ;
- les Euros Cités ;
- les Cités Unies ;
- les Communes et gouvernement locaux unis (CGLU).
- le Forum des Autorités Locales mis en place par le Forum Social Européen.

Faire de la coopération décentralisée n'est pas pour autant faire de la diplomatie. La politique internationale est, par définition, une compétence des États.

Elle peut par contre en constituer un utile complément. Plusieurs intervenants ont ici souligné qu'il fallait se garder de deux écueils :

- subordonner toute action de coopération à certains principes parfois appliqués dans la coopération entre États (par exemple n'avoir des relations qu'avec des États démocratiques reviendrait à limiter ses relations à... l'Union européenne) ;
- laisser instrumentaliser les actions de coopération décentralisée de la collectivité par les services diplomatiques de son État nation.

Entre ces deux écueils, il y a pourtant des marges de manœuvres où la pratique des collectivités territoriales françaises admet de ne pas entrer en contradiction avec la politique étrangère de la France, non plus qu'en conflit avec les Organisations non gouvernementales (ONG), qui ont, comme les grandes institutions internationales, des logiques qui échappent au seul local. Pour éviter cela, il faut bien entendu rechercher la coordination des actions avec tous les acteurs sur le terrain, entre objectifs globaux des uns (les ONG) et vision particulière et territoriale des collectivités.

Quoi qu'il en soit, le rôle des collectivités en matière de développement est vital : la coopération décentralisée sera sans doute un levier important des objectifs de progrès humain du millénaire.

Atelier 8

S'appuyer sur le local pour de nouvelles réglementations mondiales

D'où l'intérêt de la coordination des actions, leur suivi, la consolidation des réseaux, le retour et les échanges d'expérience, et la prise en compte des enjeux la coopération décentralisée dans la réflexion et l'action politique des Socialistes.

La coopération décentralisée peut surtout être un formidable levier de progrès démocratique là-bas comme d'intégration sociale ici. Parce qu'il s'agit d'agir local pour le local, concrètement sur un territoire et une communauté restreinte, la coopération décentralisée contribue à conforter :

1) la promotion d'élites démocratiques locales dans les pays du Sud

En faisant partager leur expérience de la gestion locale et de son organisation aux autorités de pays du Sud, les collectivités territoriales françaises peuvent jouer un rôle décisif dans la promotion d'élites locales qui pourraient ensuite accéder aux plus hautes responsabilités des États du sud, assurés de disposer d'une base démocratique leur permettant d'inscrire leur action collective dans la durée, de moins risquer le coup d'État.

S'il est un domaine où la complémentarité de l'action de coopération de la collectivité est plus efficace que d'autres, c'est bien celui de la consolidation des pratiques démocratiques locales. Les actions de coopération décentralisée déjà menées ont bien entraîné un gain d'influence des pouvoirs locaux.

2) l'intégration sociale des populations étrangères en France

La conduite de projets associant les populations permet de faciliter la connaissance de l'autre. La multiplication des micro-projets impliquant populations étrangères installées en France comme nationaux, peut être un outil décisif d'acceptation des mouvements migratoires de populations du sud vers le nord et des chocs culturels qu'ils entraînent. C'est faire un acte de prévention de la xénophobie, sinon du racisme.

Propositions

- poursuivre les opérations de coopération décentralisée tournées en priorité vers l'aide au développement, l'éducation, la culture ;
- favoriser la présence des socialistes français dans tous les organismes liés à la coopération décentralisée ;
- créer, au sein de la FNESR, un outil de coordination, d'information, d'échanges entre élus socialistes ;
- préparer le contenu d'une loi de clarification du cadre d'intervention des collectivités.

Atelier

Faire du logement une priorité locale

Jeudi 25 août
Après-midi

Intervenants

• **Bernadette LACLAIS**

1^{ère} adjointe au Maire de Chambéry,
Vice-Présidente du Conseil Régional
de Rhône-Alpes

• **François PUPPONI**

Maire de Sarcelles, Conseiller
général du Val d'Oise

Expert

• **Jean NAEM**

Consultant

Repères

Selon Martin HIRSCH, président d'Emmaüs, la France compte aujourd'hui trois millions de mal logés. Le Commissariat au Plan estime pour sa part qu'à l'horizon 2020/2030 la population sera d'environ 70 à 75 millions d'habitants, ce qui, au rythme actuel de la production de logements, pourrait conduire à un nombre de mal logés de 5 à 6 millions, voire 7.

Depuis plusieurs années, la construction de logements, et notamment de logements sociaux, a été déficitaire par rapport aux besoins recensés.

Par ailleurs, son coût n'a cessé d'augmenter, en raison de la pression foncière, rendant plus difficile encore, pour les collectivités et les opérateurs, l'équilibre financier des programmes de construction.

Cette crise du logement provoque une ghettoïsation des classes les plus défavorisées de la population et touche aujourd'hui les familles modestes, voire une partie des classes moyennes.

Enjeux

Le foncier

Si la pression foncière constitue un obstacle évident au développement de l'habitat, et plus particulièrement de l'habitat social, d'autres éléments contribuent également à freiner la réalisation de logements.

La question est posée de savoir « où peut-on construire aujourd'hui », compte tenu de l'existence d'une réglementation qui, en limitant les espaces disponibles, participe de fait à la surenchère du coût des terrains. La loi montagne, la loi de protection du littoral, la réglementation « Seveso », la prévention des risques, les installations classées, les PLU, les SCOT, posent des contraintes fortes, qui bien que justifiées, compliquent la mise en œuvre de programmes.

Cette gestion de l'espace disponible, dont les enjeux ne se posent pas dans les mêmes termes en milieu rural ou en zone urbaine, constitue le point central en matière d'aménagement du territoire.

Le milieu rural est confronté à plusieurs types de problèmes :

- disposer d'une offre de logements capable de donner satisfaction aux habitants et à leurs enfants ;
- résister à la hausse des coûts du foncier, liée à l'attractivité du territoire, qu'elle soit touristique, culturelle ou économique ;
- intégrer l'urbanisation périphérique des villes dont le foncier devient rare, ainsi que la migration ville-campagne, en contribuant à la réalisation et au fonctionnement de nouveaux services et de nouvelles infrastructures.

Atelier 9

Faire du logement une priorité locale

En milieu urbain, le manque d'espace favorise l'explosion des coûts du foncier qui rend très difficile, voire impossible, la réalisation de logements sociaux au cœur des villes. Ces logements sont de fait renvoyés à la périphérie des agglomérations avec les conséquences que l'on sait en matière de déplacements et de transports.

La population

L'évolution de la population se caractérise par plusieurs phénomènes que les bailleurs et les collectivités auront à assumer de façon plus aiguë dans les années qui viennent.

- La sédentarisation chez les personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses, avec les problèmes de maintien à domicile et de logements adaptés que cela pose.
- La mobilité d'une partie de cette population, liée à l'activité professionnelle.
- La décohabitation avec les familles « éclatées et/ou recomposées » qui demandent des logements plus grands.
- Enfin une population particulièrement précaire à forte demande d'assistance (situation des demandeurs d'asile et des sans papiers).

La principale difficulté réside dans l'analyse et l'évaluation des besoins, sur un territoire déterminé, en gardant à l'esprit que le logement social c'est d'abord le logement de tout le monde.

Les acteurs et le financement

Le logement social dépend de plusieurs acteurs aux compétences croisées (bailleurs, collectivités territoriales, État, etc.), dont les rôles exigent une clarification, tant sur les champs d'intervention que sur les financements. Ceux-ci ne suffisent plus aux opérateurs pour produire en quantité du logement de qualité et répondre à une demande massive et diversifiée. Les fonds utilisés par l'ANRU ne sont en fait qu'un transfert de ceux destinés à la construction neuve, car le montant global de l'aide au logement n'a pas augmenté.

Cette faiblesse de l'aide, conjuguée au coût de la construction, à la santé financière fragile de beaucoup d'organismes, explique partiellement la « frilosité » des organismes à s'engager dans des programmes de construction ambitieux.

Aujourd'hui, avec les dispositions fiscales existantes (notamment la loi de Robien), il y a plus d'argent pour la construction dans le secteur privé que dans le public.

Atelier 9

Faire du logement une priorité locale

Les règles

En matière d'urbanisme les modifications législatives ont été nombreuses ces dernières années, sans pour autant contribuer à la baisse de la pression foncière, bien au contraire.

Une révision des textes s'impose pour simplifier certaines procédures, mais également pour être plus coercitif lorsqu'il s'agit de quotas dans la réalisation de logement sociaux.

Propositions

- mettre en place une méthode pour maîtriser le foncier (outils fiscaux : taxation des plus values, outils juridiques : incitation, renforcement des relations avec le service du domaine) ;
- réformer le code de l'urbanisme, en simplifiant les procédures, pour pouvoir mettre en œuvre une politique massive de logements sociaux ;
- faire appliquer strictement la loi SRU (obligation pour chaque commune de comprendre 20 % de logements sociaux sur son territoire) et intégrer les notions de coefficient d'effort de réalisation de logements sociaux et de logements très sociaux ;
- créer un grand service public national du logement ;
- instaurer une Couverture Logement Universelle ;
- redécouvrir et approfondir les partenariats publics / privés ;
- ouvrir le débat sur un droit opposable au logement.

Questions posées à la FNESR et au PS

Ouvrir un vaste débat PS / FNESR sur les enjeux suivants :

- mixité sociale ;
- aides à la personne et au logement ;
- relations avec les organisations du droit au logement ;
- rôle de la caisse des dépôts ;
- urbanisation des espaces.

Atelier **10**

Développer les projets locaux grâce à la solidarité européenne

Jeudi 25 août
Après-midi

Intervenants

- **Martine BURON**
conseillère municipale de
Chateaubriant
- **Jean MALLOT**
Vice-Président du Conseil régional
d'Auvergne

Expert

- **Stéphane SAUREL**
Spécialiste des fonds structurels
européens

Repères

La solidarité européenne se manifeste dans de nombreux projets territoriaux dans le cadre d'une réglementation variée (environnement, sécurité, concurrence et marché, aides d'État aux entreprises, services) et de dispositifs financiers évoluant en fonction des territoires et des populations.

La manifestation de la solidarité européenne autour des projets locaux s'est principalement opérée grâce à la politique de cohésion déclinée dans les fonds structurels (FEDER et FSE). Ces politiques ont permis un rattrapage économique de certaines régions et de mobiliser un instrument de solidarité financière. Sur la programmation 2000-06, les fonds structurels représentaient une part de 36 % du budget annuel de l'UE, correspondant à environ 400 milliards d'euros. La France en est bénéficiaire à hauteur de 15,7 milliards d'euros. La consommation de ces fonds n'atteint que 40 % de l'enveloppe en moyenne.

La pratique des fonds structurels a permis aux porteurs de projets de gagner en rationalité. Cependant cette sous-consommation s'explique par une certaine lourdeur administrative et certaines incohérences qui décourageaient les éventuels bénéficiaires.

Enjeux

Les incertitudes de la fin de programmation

La France n'était éligible sur l'objectif de convergence qu'au titre des régions périphériques pour les territoires et départements d'outre-mer. D'une manière plus large, le territoire national, pour une grande partie, pouvait prétendre à l'objectif 2.

Actualité

L'adoption d'une nouvelle génération d'aides dans un cadre budgétaire gérant la pénurie de l'aide publique européenne et l'échec du conseil européen de juin 2005.

Les propositions de la Commission Européenne pour 2007-2013 s'orientent sur un budget de 1000 milliards d'euros, correspondant à 1,24 % du PIB de l'UE. La commission recherche un effet de ciseau entre ses deux grandes masses budgétaires que sont la PAC et les fonds structurels.

Au niveau du FSE, il ne devrait pas y avoir de modification générale du système, seule l'enveloppe financière pouvant évoluer.

Atelier **10**

Développer les projets locaux grâce à la solidarité européenne

La politique de cohésion change de cap pour répondre aux impératifs du sommet de Lisbonne. L'objectif 1 dit de convergence ne s'adresserait plus qu'aux pays entrants (ex PECO) à la Grèce et au Portugal ainsi qu'aux régions périphériques. Cet objectif consommerait 78 % des crédits.

La nouveauté est l'évolution de l'objectif 2 qui se nommerait « compétitivité régionale et emploi » représentant 17 % de ce budget. L'ensemble des territoires deviendrait éligible. De cette manière, la Commission souhaite mettre fin au saupoudrage financier et imposer une nouvelle forme de concurrence territoriale.

L'objectif 3 concernerait la coopération territoriale, transfrontalière et interrégionale.

À noter, la création du FEADER concernant le développement rural qui serait rattaché à la PAC. Ce fonds se déclinerait en 3 axes : les aides personnelles et aux structures (15 %) ; gestion de l'espace (25 %) ; diversification et qualité de la vie (60 %).

Perspectives financières

La première proposition s'effectuait à 336 Milliards d'euros déclinée de la manière suivante : 264 Mds pour l'objectif 1 ; 58 Mds pour l'objectif 2 ; 13 Mds pour l'objectif 3.

Le premier point d'étape en juin dernier fait apparaître un nouvel arbitrage à 309 Mds d'euros. Ce qui induit une perte sèche de 25 % sur l'objectif 2 entre la période 2000-06 et 2007-13, tout en sachant que la France reste la première bénéficiaire de cette politique (25 %).

Conséquence française sur le découpage financier : 3 Mds pour les DOM, 9 Mds au titre de l'objectif 2, 800 millions d'euros au titre de la coopération.

Dans la période de gestion de pénurie des fonds structurels, que deviendront les projets en attente de solutions de financement et quelles sont les perspectives que les élus et les territoires peuvent attendre ?

Propositions

- l'utilisation du FEADER ;
- mobiliser sur des projets concernant la citoyenneté et les jeunes ;

Atelier 10

Développer les projets locaux grâce à la solidarité européenne

- la conférence des territoires par région peut être une prise en compte des défis territoriaux ;
- demander à l'État une stratégie nationale par l'élaboration d'une véritable concertation avec les régions et l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- veiller à mettre en adéquation les négociations entre les Contrats de Plan et la négociation sur les fonds structurels ;
- manier avec précaution l'option de gestion déléguée des fonds structurels par les Régions car elles ne pourront intervenir que sur la fin de programmation 2000-2006 et sa pénurie financière annoncée. Autrement dit, nous serions responsables de l'abandon par l'Union Européenne de ces projets en n'ayant aucune alternative d'y remédier et en étant accusés de ne pas faire face ;
- mettre l'accent sur la coopération entre les associations d'élus (AMF, ADF, ARF...) et la commission européenne et / ou le parlement européen.

À la faveur d'une collaboration chaque année renouvelée avec le Centre Condorcet et la FNESR, l'ACGSACG (association des collaborateurs de groupes socialistes et apparentés dans les conseils généraux) réalise pour la cinquième fois les actes condensés du séminaire d'été des élus de La Rochelle.

C'est pour tous les collaborateurs de groupe présents l'occasion d'aiguiser leur compréhension des problèmes dans toutes leurs dimensions, de participer de plain-pied aux échanges entre les élus et d'apporter leur contribution directe à ce temps fort.

Nous espérons avoir su retranscrire dans leur essence la richesse des présentations, des débats et des propositions. C'était en tout cas notre seule ambition.

Christophe Devillers

Président de l'association des collaborateurs de groupes socialistes et apparentés dans les conseils généraux
